

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Art.-No.

525 5031

Numéro d'Enregistrement 01-2120767978-27-XXXX

REACH:

N° CAS: 87-90-1

N° Index: 613-031-00-5

N° CE: 201-782-8

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Agent adhésif

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: REMA TIP TOP AG

Rue: Gruber Strasse 65

Lieu: D-85586 Poing

Téléphone: +49 (0) 8121 / 707 - 100

Service responsable: Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:
sds@gbk-ingelheim.de**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ox. Sol. 2; H272

Acute Tox. 4; H302

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H335

Aquatic Acute 1; H400 (Facteur M (autoclassification) = 10)

Aquatic Chronic 1; H410 (Facteur M (autoclassification) = 1)

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:****Mentions de danger**

H272 Peut aggraver un incendie; comburant.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 2 de 11

Conseils de prudence

- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Étiquetage particulier de certains mélanges

- EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

- Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.
Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances**

- Formule: C3 CL3 N3 O3
Poids moléculaire: 232,41 g/mol

Composants dangereux

N° CAS	Substance	Quantité
	N° CE N° Index N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)	
87-90-1	acide trichloroisocyanurique, symclosène, trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione	> 99 %
	201-782-8 613-031-00-5 01-2120767978-27-0000	
	Ox. Sol. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H272 H302 H319 H335 H400 H410 EUH031	

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
87-90-1	201-782-8	acide trichloroisocyanurique, symclosène, trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione	> 99 %
		par inhalation: CL50 = > 0,09 - < 0,29 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 700 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1	

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
En cas de malaise consulter un médecin.
Éloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

- Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 3 de 11

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut aggraver un incendie; comburant.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut irriter les voies respiratoires.

Attention, l'ingestion du liquide peut provoquer le passage du produit dans les poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :

monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

Composés de chlore

Peut aggraver un incendie; comburant.

Le produit réagit avec peu d'eau en formant du trichlorure d'azote extrêmement explosif.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Veiller à assurer une aération suffisante.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

Éviter la formation et le dépôt de poussières.

Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

Pour les non-secouristes

Ne pas respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 4 de 11

Pour les secouristes

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.(Filtre à particules P2)

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Eviter la formation de poussières.

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Eviter d'inhaler la poussière.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec:

Des acides et des bases.

oxydants, Agents réducteurs.

Eau, composés organiques, des matières combustibles

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent adhésif

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Conseils supplémentaires

Il faut observer les ordonnances pour les poussières.

8.2. Contrôles de l'exposition

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 5 de 11

Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation et une évacuation appropriées au niveau des équipements et des endroits où la poussière peut se former.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).
Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

En cas de risque de contact direct ou par projection: Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile, épaisseur de 0,11 mm, temps de perméation > 480 minutes.
La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.
Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (DIN EN ISO 6530)

Protection respiratoire

Respirateur (filtre à particules) en cas de formation des poussières. (Filtre à particules P2)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Produit cristallin
Couleur:	Blanc
Odeur:	Piquante

Testé selon la méthode**Modification d'état**

Point de fusion/point de congélation:	n.d.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	n.a.
Point de sublimation:	n.a.
Point de ramollissement:	n.d.
Point d'éclair:	> 250 °C Open cup

Inflammabilité

solide/liquide:	n.d.
-----------------	------

Dangers d'explosion

Produit non explosif.

Limite inférieure d'explosivité:	n.a.
Limite supérieure d'explosivité:	n.a.
Température d'auto-inflammation:	n.a.

Température d'inflammation spontanée

solide:	n.d.
gaz:	n.a.

Température de décomposition:	> 225 °C
-------------------------------	----------

pH-Valeur (à 20 °C):	2,7 - 3,3 10 g/l
----------------------	------------------

Viscosité dynamique: (à 25 °C)	n.a.
-----------------------------------	------

Viscosité cinématique:	n.a.
------------------------	------

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 6 de 11

Durée d'écoulement:	n.a.
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	10 g/L
Solubilité dans d'autres solvants n.d.	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	n.a.
Pression de vapeur: (à 20 °C)	n.a.
Densité (à 20 °C):	2,07 g/cm ³
Densité apparente:	850 kg/m ³
Densité de vapeur relative:	n.a.

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Pas de combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes
Solide oxydant**Autres caractéristiques de sécurité**

Épreuve de séparation du solvant:	0 %
Teneur en solvant:	0 %
Teneur en corps solides:	100 %
Taux d'évaporation:	n.a.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereusesRéagit avec:
Des acides et des bases.
oxydants, Agents réducteurs.
Eau, composés organiques, des matières combustibles**10.4. Conditions à éviter**

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

10.5. Matières incompatiblesDes acides et des bases.
oxydants, Agents réducteurs.
Eau, composés organiques, des matières combustibles**10.6. Produits de décomposition dangereux**Au contact d'un acide dégage un gaz toxique.
En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager:
Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).
Composés de chlore**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.
Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
DL50/orale/rat: 406 m/kg

Irritation et corrosivité

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.
Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité: Test Ames: Négatif

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (acide trichloroisocyanurique, symclosène, trichloro-1,3,5-triazine-2,4,6-trione)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Autres informations

Les effets de l'inhalation de fortes concentrations de vapeurs peuvent inclure: Migraine, vertiges, faiblesse, inconscience.
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

CL 50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 0,08 mg/l
CE50/Daphnia magna/48 h = 0,17 mg/l
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 8 de 11

12.7. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2468
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	5.1



Code de classement:	O2
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	50
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 2468
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ACIDE TRICHLOROISOCYANURIQUE SEC
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	5.1

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 9 de 11

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

5.1



Code de classement:

O2

Quantité limitée (LQ):

1 kg

Quantité exceptée:

E2

Transport maritime (IMDG)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2468

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

5.1



Dispositions spéciales:

-

Quantité limitée (LQ):

1 kg

Quantité exceptée:

E2

EmS:

F-A, S-Q

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 2468

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

TRICHLOROISOCYANURIC ACID, DRY

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

5.1

14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

5.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

2.5 kg

Passager LQ:

Y544

Quantité exceptée:

E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

558

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

562

IATA-Quantité maximale (cargo):

25 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT:

Oui



Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 10 de 11

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

Information supplémentaire

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 0 %
dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
2012/18/UE (SEVESO III):

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Tableau no 49 des maladies professionnelles

Tableau n° 84 des maladies professionnelles: "Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."

Tableau no 95 des maladies professionnelles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,6,7,9,10,11,12,14.

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP SOLUTION NRX-MOD COMP. B

Date de révision: 13.12.2024

Code du produit: 00156-0481

Page 11 de 11

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH031	Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veuillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)